



RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1965 B 00010

Numéro SIREN : 086 520 103

Nom ou dénomination : SOCIETE LAVIDA

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2017 sous le numéro de dépôt 1507

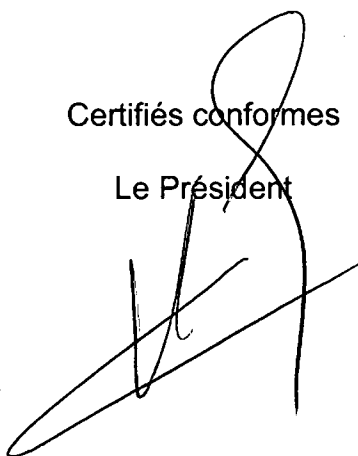
3107

SOCIETE LAVIDA
Société par actions simplifiée au capital de 1 050 000 euros
Siège social : Centre Commercial Les Portes d'Albi, lieudit Fonlabour, 81000 ALBI
RCS ALBI 086 520 103

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE CLOS LE 31 JANVIER 2016
APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 26 JUILLET 2016

Certifiés conformes

Le Président



65310

COMPTES ANNUELS

Période du 01/02/2015 au 31/01/2016

SAS LAVIDA

Hypermarchés

Centre commercial Les Portes d'Albi

81000 ALBI

Sommaire

Compte rendu de mission	1
1. Comptes annuels	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	11
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	21
<i>Autres informations</i>	23
2. Détail des comptes	27
Bilan détaillé	28
Compte de résultat détaillé	34
3. Informations	47
Détermination du résultat fiscal	49
Détail des emprunts	50
Engagements hors bilan	51
Détermination de la participation	54



Compte rendu de mission

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 01/01/1900, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS LAVIDA relatifs à l'exercice du 01/02/2015 au 31/01/2016.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
<i>Total bilan</i>	24 283 377
<i>Chiffre d'affaires</i>	95 649 723
Résultat net comptable (Bénéfice)	1 668 967

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Nantes
Le 03/05/2016

Hervé DELAUNAY
Expert comptable

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/16	Net au 31/01/15
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	292 489,51	291 721,89	767,62	8 574,54
Fonds commercial	76 224,51		76 224,51	76 224,51
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	615 387,36	326 162,74	289 224,62	327 527,54
Installations techniques, matériel et outillage	4 869 817,42	2 833 946,88	2 035 870,54	2 332 618,99
Autres immobilisations corporelles	1 356 289,19	1 134 228,79	222 060,40	219 675,62
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	170 000,00		170 000,00	170 000,00
Autres titres immobilisés	962 195,82	65 500,00	896 695,82	888 134,82
Prêts	245 953,12	210 345,21	35 607,91	191 972,99
Autres immobilisations financières	6 000,00		6 000,00	6 000,00
ACTIF IMMOBILISE	8 594 356,93	4 861 905,51	3 732 451,42	4 220 729,01
STOCKS				
Matières premières et autres approv.	116 643,53		116 643,53	101 252,89
Marchandises	7 792 934,53	106 688,00	7 686 246,53	7 392 721,69
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	875 914,26	6 408,10	869 506,16	933 907,24
Fournisseurs débiteurs	1 601 142,96		1 601 142,96	1 405 567,48
Personnel	133,25		133,25	1 127,08
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	242 697,83		242 697,83	270 739,65
Autres créances	2 538 847,57		2 538 847,57	2 285 672,38
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	59 652,57		59 652,57	50 187,52
VALEURS MOB. DE PLACEMENT	1 576 126,19		1 576 126,19	1 090 631,13
DISPONIBILITES	5 547 911,11		5 547 911,11	6 378 088,10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	312 017,51		312 017,51	234 877,71
ACTIF CIRCULANT	20 664 021,31	113 096,10	20 550 925,21	20 144 772,87
TOTAL ACTIF	29 258 378,24	4 975 001,61	24 283 376,63	24 365 501,88

Bilan

	Net au 31/01/16	Net au 31/01/15
PASSIF		
CAPITAL	1 050 000,00	1 050 000,00
RESERVES		
<i>Réserve légale</i>	105 000,00	105 000,00
<i>Autres réserves</i>	6 967 652,21	6 198 132,14
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 668 967,01	1 672 520,07
PROVISIONS REGLEMENTEES	15 105,19	17 352,98
CAPITAUX PROPRES	9 806 724,41	9 043 005,19
PROVISIONS POUR RISQUES	205 300,00	138 700,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	205 300,00	138 700,00
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	1 217 943,47	2 029 429,85
<i>Emprunts</i>	1 217 288,47	2 028 989,85
<i>Découverts et concours bancaires</i>	655,00	440,00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	229 918,50	232 880,87
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES-ASSOCIES	14 233,15	525 893,39
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE	9 036,12	8 496,83
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	9 588 113,18	9 151 820,20
DETTE FISCALES ET SOCIALES	2 994 695,39	3 016 347,73
<i>Personnel</i>	1 283 607,23	1 085 611,40
<i>Organismes sociaux</i>	807 059,85	889 975,06
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	220 520,16	291 689,19
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	683 508,15	749 072,08
AUTRES DETTES	166 454,41	167 969,82
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	50 958,00	50 958,00
DETTE	14 271 352,22	15 183 796,69
TOTAL PASSIF	24 283 376,63	24 365 501,88



Compte de résultat

	du 01/02/15 au 31/01/16 12 mois	%	du 01/02/14 au 31/01/15 12 mois	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	85 478 770,58	89,37	86 902 939,87	90,48
Production vendue	10 170 952,13	10,63	9 144 180,37	9,52
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	95 649 722,71	100,00	96 047 120,24	100,00
Subventions d'exploitation	41 318,46	0,04	51 803,47	0,05
Autres produits	373 398,40	0,39	315 123,16	0,33
PRODUITS D'EXPLOITATION	96 064 439,57	100,43	96 414 046,87	100,38
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	73 759 180,91	77,11	74 725 908,87	77,80
Variation de stock (m/ses)	-293 306,39	-0,31	-189 084,60	-0,20
Achats de m.p & aut.approv.	208 088,15	0,22	210 315,77	0,22
Variation de stock (m.p.)	-15 390,64	-0,02	9 860,67	0,01
Autres achats & charges externes	8 443 720,46	8,83	8 191 307,14	8,53
Impôts, taxes et vers. assim.	1 587 016,74	1,66	1 641 859,65	1,71
Salaires et Traitements	6 616 170,95	6,92	6 469 441,35	6,74
Charges sociales	2 053 517,49	2,15	1 973 168,65	2,05
Amortissements et provisions	727 574,32	0,76	886 918,23	0,92
Autres charges	45 679,42	0,05	14 135,11	0,01
CHARGES D'EXPLOITATION	93 132 251,41	97,37	93 933 830,84	97,80
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 932 188,16	3,07	2 480 216,03	2,58
Produits financiers	70 578,13	0,07	78 954,51	0,08
Charges financières	176 161,06	0,18	89 657,92	0,09
RESULTAT FINANCIER	-105 582,93	-0,11	-10 703,41	-0,01
Opérations en commun	-1 880,83			
RESULTAT COURANT	2 824 724,40	2,95	2 469 512,62	2,57
Produits exceptionnels	23 081,33	0,02	10 656,68	0,01
Charges exceptionnelles	156 037,72	0,16	127 965,23	0,13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-132 956,39	-0,14	-117 308,55	-0,12
Participation des salariés	351 100,00	0,37	306 810,00	0,32
Impôts sur les bénéfices	671 701,00	0,70	372 874,00	0,39
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 668 967,01	1,74	1 672 520,07	1,74

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS LAVIDA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2016, dont le total est de 24 283 377 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 668 967 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2015 au 31/01/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,39 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2015

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE 2014 totalise 321 640 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 330 198 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 24 709 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	76 225			76 225
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	289 748	2 742		292 490
Immobilisations incorporelles	365 972	2 742		368 714
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	19 660			19 660
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	588 678	7 050		595 728
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 730 577	148 912	9 671	4 869 817
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	220 228	725	1 890	219 063
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 085 963	51 263		1 137 226
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 645 106	207 950	11 561	6 841 494
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	170 000			170 000
- Autres titres immobilisés	953 635	8 560		962 196
- Prêts et autres immobilisations financières	247 973	10 345	6 365	251 953
Immobilisations financières	1 371 608	18 905	6 365	1 384 149
ACTIF IMMOBILISE	8 382 686	229 597	17 926	8 594 357

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>	2 742	207 950	18 905	229 597
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice	2 742	207 950	18 905	229 597
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>		11 561	6 365	17 926
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice		11 561	6 365	17 926

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2016
<i>Éléments achetés</i>	76 224
<i>Éléments réévalués</i>	
<i>Éléments reçus en apport</i>	
Total	76 225

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales <i>(détenues à + 50 %)</i> SARL FONLABOUR VOYAGES 81000 ALBI	110 000	-53 021	100,00	-2 133
- Participations <i>(détenues entre 10 et 50%)</i>				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales <i>(détenues à + 50 %)</i> - Participations <i>(détenues entre 10 et 50%)</i> - Autres filiales françaises - Autres filiales étrangères - Autres participations françaises - Autres participations étrangères	170 000	170 000	126 297		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	281 173	10 549		291 722
Immobilisations incorporelles	281 173	10 549		291 722
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	19 060	54		19 114
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	261 750	45 298		307 049
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 397 958	442 374	6 385	2 833 947
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	207 104	4 954	1 890	210 168
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	879 412	44 648		924 060
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 765 284	537 330	8 275	4 294 338
ACTIF IMMOBILISE	4 046 457	547 878	8 275	4 586 060

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 822 707 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>	245 953		245 953
<i>Autres</i>	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	875 914	875 914	
<i>Autres</i>	4 382 822	4 382 822	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>	312 018	312 018	
<i>Charges constatées d'avance</i>			
Total	5 822 707	5 570 753	251 953
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	10 345		
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>	6 365		

Produits à recevoir

	Montant
<i>Int courus s/autres prêts</i>	10 345
<i>Clients facture à établir</i>	186 182
<i>Ristournes à recevoir</i>	478 311
<i>Frs avoirs à recevoir</i>	719 013
<i>Etat - produits à recevoir</i>	27 253
<i>C/c intérêts courus à recevoir</i>	34 179
<i>Deb divers - prdts à recevoir</i>	12 000
<i>Int courus à recevoir</i>	8 995
Total	1 476 278

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
<i>Créances clients</i>	6 408
TOTAL	6 408

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 050 000,00 euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>	21 000	50,00
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>		
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	21 000	50,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Pour investissements</i>				
<i>Pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>	17 353		2 248	15 105
<i>Prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions</i>				
Total	17 353		2 248	15 105
Répartition des dotations et reprises :				
<i>Exploitation</i>				
<i>Financières</i>				
<i>Exceptionnelles</i>			2 248	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i> <i>Garanties données aux clients</i> <i>Pertes sur marchés à terme</i> <i>Amendes et pénalités</i> <i>Pertes de change</i> <i>Pensions et obligations similaires</i> <i>Pour impôts</i> <i>Renouvellement des immobilisations</i> <i>Gros entretien et grandes révisions</i> <i>Charges sociales et fiscales</i> <i>sur congés à payer</i> <i>Autres provisions pour risques</i> <i>et charges</i>					
	138 700	66 600			205 300
Total	138 700	66 600			205 300
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice : <i>Exploitation</i> <i>Financières</i> <i>Exceptionnelles</i>		66 600			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 14 262 316 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	655	655		
- à plus de 1 an à l'origine	1 217 288	811 630	405 659	
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>	244 152	154 873	81 735	7 544
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	9 588 113	9 588 113		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	2 994 695	2 994 695		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	166 454	166 454		
<i>Produits constatés d'avance</i>	50 958	50 958		
Total	14 262 316	13 767 379	487 393	7 544
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>	811 317			
<i>(**) Dont envers les associés</i>	150			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 150 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	1 216 976	1 220 766	
<i>Emprunts et dettes divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>			
Total	1 216 976	1 220 766	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fourn factures non parvenues</i>	1 879 794
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	313
<i>Intérêts courus participation</i>	901
<i>Dettes prov. s/ congés payés</i>	489 339
<i>Dettes prov. s/ participation</i>	254 248
<i>Dettes prov. s/ intéressement</i>	117 269
<i>Personnel - charges à payer</i>	422 751
<i>Org.soc. ch/congés à pay.</i>	174 596
<i>Organismes sociaux charges à payer</i>	313 728
<i>Etat charges à payer</i>	683 508
Total	4 336 447

Autres informations

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
<i>Capital souscrit non appelé</i>		
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>		
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>		
<i>Participations</i>	170 000	
<i>Créances rattachées à des participations</i>		
<i>Prêts</i>		
<i>Autres titres immobilisés</i>		
<i>Autres immobilisations financières</i>		
Total Immobilisations	170 000	
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>		
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>		
<i>Autres créances</i>	257 294	
<i>Capital souscrit appelé, non versé</i>		
Total Créances	257 294	
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Disponibilités</i>		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts convertibles</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	28 166	
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	11 031	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		

Notes sur le bilan

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Total Dettes	39 197	

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	312 018		
Total	312 018		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	50 958		
Total	50 958		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
<i>Ventes de produits finis</i>	8 141 574		8 141 574
<i>Ventes de produits intermédiaires</i>			
<i>Ventes de produits résiduels</i>	107 380		107 380
<i>Travaux</i>			
<i>Etudes</i>			
<i>Prestations de services</i>	712 075		712 075
<i>Ventes de marchandises</i>	85 478 771		85 478 771
<i>Produits des activités annexes</i>	1 209 923		1 209 923
TOTAL	95 649 723		95 649 723

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 15 464 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
<i>Taux Normal - 33 1/3 %</i>	2 252 931
<i>Taux Réduit - 15 %</i>	
<i>Plus-Values à LT - 15 %</i>	
<i>Concession de licences - 15 %</i>	
<i>Contribution locative - 2,5 %</i>	
Crédits d'impôt	
<i>Compétitivité Emploi</i>	328 317
<i>Crédit recherche</i>	
<i>Crédit formation des dirigeants</i>	
<i>Crédit apprentissage</i>	2 800
<i>Crédit famille</i>	25 812
<i>Investissement en Corse</i>	
<i>Crédit en faveur du mécénat</i>	50 396
Autres imputations	

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	2 824 724	781 642	2 043 082
+ Résultat exceptionnel	-132 956	-44 114	-88 842
- Participations des salariés	351 100	65 827	285 273
Résultat comptable	2 340 668	671 701	1 668 967

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 320 622 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	15 105
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourrant à augmenter la dette future	15 105
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	663 935
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	301 065
Liés à d'autres éléments	
Amortissements exceptionnels en faveur de l'investissement	10 220
B. Total des bases concourrant à diminuer la dette future	975 220
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	1 751
Montant de la créance future	320 622
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS LAVIDA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS JPM.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 235 personnes dont 2 apprentis et 14 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
<i>Cadres</i>	19	
<i>Agents de maîtrise et techniciens</i>	20	
<i>Employés</i>	196	
<i>Ouvriers</i>		
Total	235	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : JPM

Forme : SAS

Au capital de : 5 795 520 euros

Adresse du siège social :

Les Portes d'Albi

81000 ALBI

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Cautions solidaires dans le cadre de parrainage</i>	12 159 287
<i>Avals et cautions</i>	12 159 287
<i>Engagements en matière de pensions</i>	598 118
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	190 859
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Nantissement du fonds de commerce sur emprunt</i>	1 220 766
<i>Nantissement d'un compte à terme sur emprunt souscrit par OVALLIA</i>	125 000
<i>Autres engagements donnés</i>	1 345 766
Total	14 294 031
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de suretés réelles</i>	1 345 766



Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				262 710	262 710
<i>Cumul exercices antérieurs</i>				67 488	67 488
<i>Dotations de l'exercice</i>				24 419	24 419
Amortissements				91 907	91 907
<i>Cumul exercices antérieurs</i>				82 989	82 989
<i>Exercice</i>				52 575	52 575
Redevances payées				135 563	135 563
<i>A un an au plus</i>				50 243	50 243
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>				115 110	115 110
<i>A plus de cinq ans</i>					
Redevances restant à payer				165 353	165 353
<i>A un an au plus</i>					
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>				25 506	25 506
<i>A plus de cinq ans</i>					
Valeur résiduelle				25 506	25 506
Montant pris en charge dans l'exercice				53 183	53 183

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 598 118 euros

La méthode retenue dans le cadre de l'évaluation des indemnités de fin de carrière est la méthode des unités de crédit projetées, sur la base de départs volontaires à la retraite.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

- taux d'actualisation à 1,39 % ;
- revalorisation des salaires : 1 % ;
- charges sociales patronales : 45 % ;
- turnover faible pour les cadres et moyen pour les employés ;
- table de mortalité de l'INSEE 2015 ;
- âge de départ : 65 ans.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LAVIDA</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>Centre commercial Les Portes d'Albi 81000 ALBI</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>31/01/2016</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	292 489	291 721	767
		Fonds commercial (1)	AH	AI	76 224		76 224
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	615 387	326 162	289 224
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 869 817	2 833 946	2 035 870
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 356 289	1 134 228	222 060
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	170 000		170 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	962 195	65 500	896 695
		Prêts	BF	BG	245 953	210 345	35 607
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 000		6 000
	TOTAL (II)		BJ	BK	8 594 356	4 861 905	3 732 451
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	116 643	
En cours de production de biens			BN	BO			
En cours de production de services			BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR	BS			
Marchandises			BT	BU	7 792 934	106 688	7 686 246
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	59 652		59 652
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	875 914	6 408	869 506
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 382 821		4 382 821
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	1 576 126		1 576 126
	Disponibilités	CF	CG	5 547 911		5 547 911	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	312 017		312 017	
	TOTAL (III)	CJ	CK	20 664 021	113 096	20 550 925	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	29 258 378	4 975 001	24 283 376	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LAVIDA		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 050 000.....)			DA	1 050 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	105 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	6 967 652
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 668 967
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	15 105
	TOTAL (I)			DL	9 806 724
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	205 300
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	205 300
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 217 943
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	244 151
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	9 036
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	9 588 113
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 994 695
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	166 454
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	50 958
TOTAL (IV)			EC	14 271 352	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	24 283 376	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	13 767 378
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	655	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	85 478 770	FB		FC	85 478 770	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	8 248 954	FE		FF	8 248 954	
		FG	1 921 997	FH		FI	1 921 997	
		FJ	95 649 722	FK		FL	95 649 722	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	41 318	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	351 193	
	Autres produits (1) (11)					FQ	22 204	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	96 064 439	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	73 759 180
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(293 306)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	208 088
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(15 390)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	8 443 720
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 587 016
	Salaires et traitements*						FY	6 616 170
	Charges sociales (10)						FZ	2 053 517
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	547 878
							GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	113 096
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	66 600
	Autres charges (12)						GE	45 679
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	93 132 251
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 932 188	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	1 880
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	7 488
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	62 457
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	632
	Total des produits financiers (V)						GP	70 578
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	160 345
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	15 815
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	176 161
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(105 582)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 824 724	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LAVIDA		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	18 833
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	2 247
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	23 081
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	152 751
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 286
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	156 037
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(132 956)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	351 100
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	671 701
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	96 158 099
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	94 489 132
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 668 967
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	4 596
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	53 183
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	216 055
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 435
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Voir état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☐

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	615
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	152 136
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 286
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	156 037
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 833
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 000
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	2 247
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	23 081

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS LAVIDA										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	365 972	KE		KF	2 741	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	19 659	KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	1 928	KP	588 677	KQ		KR	7 049
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	1 263	KS	4 730 576	KT		KU	148 912	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	220 228	KZ		LA	724	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 085 963	LC		LD	51 262	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
		Avances et acomptes			LK		LL		LM		
		TOTAL III			LN	6 645 105	LO		LP	207 949	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	170 000	8V		8W	
		Autres titres immobilisés				IP	953 634	IR		IS	8 560
Prêts et autres immobilisations financières				IT	247 972	IU		IV	10 345		
TOTAL IV				LQ	1 371 607	LR		LS	18 905		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	8 382 685	ØH		ØJ	229 596	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	368 714	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	19 659	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	595 727	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	9 671	MK	4 869 817	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP	1 890	MQ	219 063	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 137 225	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	11 561	NH	6 841 493	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IO		ØX		ØY	170 000	ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	962 195	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	6 365	2F	251 953	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	6 365	NK	1 384 148	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	17 926	ØL	8 594 356	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/01/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4)	
			Montant des suppléments d’amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LAVIDA</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	281 173	PF	10 548	PG		PH	291 721					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR	19 059	PS	54	PT		PU	19 113					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	261 750	PW	45 298	PX		PY	307 048					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 397 957	QA	442 373	QB	6 384	QC	2 833 946					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH	207 103	QI	4 954	QJ	1 890	QK	210 168					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	879 412	QM	44 648	QN		QO	924 060					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	3 765 283	QV	537 329	QW	8 274	QX	4 294 338					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	4 046 456	ØP	547 878	ØQ	8 274	ØR	4 586 060					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1	54	S2		S3		S4	(54)
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8	1 365	S9		T1		T2	(1 365)
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1	827	W2		W3	(827)
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5	1 419	X6	827	X7		X8	(2 247)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS	1 419	NT	827	NU		NV	(2 247)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	2 247		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(2 247)		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LAVIDA</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	17 352	TM	TN	2 247			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
TOTAL I		3Z	17 352	TS	TT	2 247	TU	15 105	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	138 700	5W	66 600	5X	205 300		
	TOTAL II	5Z	138 700	TV	66 600	TW	TX	205 300	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B	6C	6D		
		- corporelles	6E		6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02		03	04	05		
		- titres de participation	9U		9V	9W	9X		
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	115 500	07	160 345	08	275 845	
	Sur stocks et en cours	6N	106 906	6P	106 688	6R	106 906	6S	106 688
	Sur comptes clients	6T	22 235	6U	6 408	6V	22 235	6W	6 408
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	5 996	6Y		6Z	5 996	7A	
	TOTAL III	7B	250 638	TY	273 441	TZ	135 138	UA	388 941
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	406 691	UB	340 041	UC	137 386	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	179 696	UF	135 138				
	- financières	UG	160 345	UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK	2 247				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

[illegible]

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

[illegible]

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
--	--

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP	245 953	UR		US	245 953			
	Autres immobilisations financières			UT	6 000	UV		UW	6 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	11 553		11 553					
	Autres créances clients			UX	864 361		864 361					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	133		133					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	242 697		242 697					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	27 253		27 253					
	Groupe et associés (2)			VC	1 806 593		1 806 593					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 306 143		2 306 143					
	Charges constatées d'avance			VS	312 017		312 017					
	TOTAUX			VT	5 822 706	VU	5 570 753	VV	251 953			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	10 345					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE	6 365							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	655		655						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 217 288		811 629		405 658				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	229 918		140 639		81 734		7 543		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	9 588 113		9 588 113						
Personnel et comptes rattachés			8C	1 283 607		1 283 607						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	807 059		807 059						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	220 520		220 520						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	683 508		683 508						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	14 233		14 233						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	166 454		166 454						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	50 958		50 958						
TOTAUX			VY	14 262 316	VZ	13 767 378		487 393		7 543		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	150		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	811 317	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA

Néant ☐ *Exercice N, clos le :
31/01/2016

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés					WB				
			de son conjoint			moins part déductible*			WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	16 199	XE	21 958		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 758				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	965 000	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	965 615		
	Amendes et pénalités		WJ	615	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	671 701		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	158		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	158		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8		
			- imposées au taux de 0 %							ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme			WN				
					- Plus-values soumises au régime des fusions			WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	85 874	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
TOTAL I										WR	3 414 273	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT	94		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	780 177		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV			
		- imposées au taux de 0 %									WH			
		- imposées au taux de 19%									WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation											2A	)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement*										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF			
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 thodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS	74		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé				Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	545	Créance dégelée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	380 997			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	2 252 930		XH	1 161 342
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	2 252 930		XO	

SAS LAVIDA

[illegible]

SAS LAVIDA

[illegible]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS LAVIDA

N° SIRET 0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE D'ALBI
209 rue du Roc

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/02/2015 81014 ALBI CEDEX 9

clos le : 31/01/2016
Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

I - RÉINTÉGRATIONS

	E 1	1 668 967
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)	E 2	1 745 306
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
TOTAL I	E 3	3 414 273

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)	E 5	1 161 342
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance du groupe	E X	
Plus-values nettes à long terme {	• imposées au taux de 19 %	E Y
	• imposées au taux de 15 %	E 6
	• imposées au taux de 0 %	E Z
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E 8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9

III - RÉSULTAT FISCAL

	TOTAL II	F 1	1 161 342
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	2 252 930
	Déficit (II-I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4	
Déficits antérieurs imputés* sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	2 252 930
	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LAVIDA</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	663 935	ZW 627 733
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Provision C3S	9K	9 512	9L 12 201
Provision TASCOT	9M	37 305	9N 39 614
Participation des salariés	9P	254 248	9R 100 629
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	965 000	YO 780 177
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS LAVIDA

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :

SIE D'ALBI
209 rue du Roc

81014 ALBI CEDEX 9
Exercice ouvert le : 01/02/2015
clos le : 31/01/2016

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 et 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N				(2)		
				(3)		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)		
				(3)		
	N - 2			(2)		
				(3)		
	N - 3			(2)		
				(3)		
	N - 4			(2)		
				(3)		
	N - 5			(2)		
				(3)		
	N - 6			(2)		
				(3)		
	N - 7			(2)		
				(3)		
	N - 8			(2)		
				(3)		
	N - 9			(2)		
				(3)		
	N - 10	1 751		(2)		
				(3)		
						1 751

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies*-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LAVIDA															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	1 672 520		- Autres réserves		ZD	769 520						
	Prélèvements sur les réserves			0E			Dividendes		ZE	903 000						
	TOTAL I			0F	1 672 520		Autres répartitions		ZF							
						Report à nouveau			ZG							
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZH	1 672 520						
						TOTAL II										
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	262 710		YQ	190 859								
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	212 940								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	2 653 492								
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	198 680								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	189 033								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	27 919								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	428 223		ST	5 161 653								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	8 443 720								
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW									
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	1 587 016								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 587 016								
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	12 436 107								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	11 380 579								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *						0B	6 441 613								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S									
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés) : 14						YP	235								
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2.14 %								
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP												
- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0										ZR	1					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	2 252 930	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL							
						Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO							
						Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 2 0 1 1 5 1 5 6 0 0 0 2 8								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS LAVIDA

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE D'ALBI 209 rue du Roc 81014 ALBI CEDEX 9

SIRET Société intégrée 08652010300036

Exercice ouvert le : 01/02/2015

clos le : 31/01/2016

Néant ☐ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 252 930	CB
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD		
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP		
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT		
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU		
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW
TOTAL	CX	2 252 930	CY
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	2 252 930	DA

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS		ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS LAVIDA

N° SIRET : 08652010300036

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE D'ALBI
209 rue du Roc

81014 ALBI CEDEX 9

Exercice ouvert le : 01/02/2015 clos le : 31/01/2016

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	2 252 930		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	2 252 930		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1	1
1	1

Dénomination de la société mère :										SAS JPM											
SIREN de la société mère :										4	2	0	1	1	5	1	5	6			
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SAS LAVIDA											
SIREN de la société intégrée :										0	8	6	5	2	0	1	0	3			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										SIE D'ALBI 209 rue du Roc 81014 ALBI CEDEX 9											
Exercice ouvert le :										0	1	0	2	2	0	1	5				
										clos le :				3	1	0	1	2	0	1	6
A – RESULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble						
Quote-part de frais et charges afférente aux produits de participation ouvrant droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice (art. 223 B, alinéa 2)															MA						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 3) ²															MB						
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 4)										MC					MD						
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 7)										MI											
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 18)										MJ					MK						
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO						
TOTAL										MP					MQ						

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	VITRINE CAFFE TORREFACTION 24/09/2009	2 856	2 231		624
	2	MOULIN VTA6 TORREFACTION 24/09/2009	1 815	1 418		396
	3	MOBILIER TORREFACTION 25/09/2009	4 999	2 734		2 265
	4	RACHAT CB BMW BT310SD 04/12/2011	1 890	1 890		
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	181	(442)	(442)			
	2	500	103	103			
	3	318	(1 947)	(1 947)			
	4	1 000	1 000	1 000			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(1 286)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS LAVIDA

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10	1 751				1 751

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

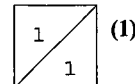
Désignation de l'entreprise : <u>SAS LAVIDA</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LAVIDA</u>										Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : <u>01/02/2015</u> et clos le : <u>31/01/2016</u>										Durée en nombre de mois <u>12</u>			
I Production de l'entreprise													
Ventes de marchandises										OA	85 478 770		
Production vendue – Biens										OB	8 248 954		
Production vendue – Services										OC	1 921 997		
Production stockée										OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial										OF	41 318		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										OH	22 204		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	111 496		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 1										OM	95 824 742		
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)													
Achats de marchandises (droits de douane compris)										ON	73 759 180		
Variation de stocks (marchandises)										OO	(293 306)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)										OP	208 088		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)										OQ	(15 390)		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances										OR	6 240 295		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS	8 606		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										OW	45 679		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.										OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
TOTAL 2										OJ	79 953 153		
III Valeur ajoutée produite													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	15 871 589
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)										SA	15 871 589		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE										GX			
Période de référence										GY			
Date de cessation										HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).													
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.													

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/01/2016

N° SIRET

0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS LAVIDA

ADRESSE (voie)

Centre commercial Les Portes d'Albi

CODE POSTAL

81000

VILLE

ALBI

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 9

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 20 879

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 9

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 121

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

JPM

N° SIREN (si société établie en France)

420115156

% de détention

99.26

Nb de parts ou actions

20 846

Adresse :

N°

Voie

CTRE CIAL LES PORTES D'ALBI

Code Postal

81000

Commune

ALBI

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/01/2016

N° SIRET 0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LAVIDA

ADRESSE (voie) Centre commercial Les Portes d'Albi

CODE POSTAL 81000 VILLE ALBI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SARL Dénomination FONLABOUR VOYAGES

N° SIREN (si société établie en France) 511678179 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie ZAC DE FONLABOUR

Code Postal 81000 Commune ALBI Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/02/2015	et clos le	31/01/2016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				Si PME innovantes	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS LAVIDA			
SIRET	0 8 6 5 2 0 1 0 3 0 0 0 3 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
Centre commercial Les Portes d'Albi Fonlabour 81000 ALBI			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/1999
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS JPM CTRE CIAL LES PORTES D'ALBI 81000 ALBI	
SIRET	4 2 0 1 1 5 1 5 6 0 0 0 2 8

B ACTIVITE

Activités exercées	Hypermarchés	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	2 252 931	Bénéfice imposable à 15 %	0	Déficit	0
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %					
PV à long terme imposables à 15 %						
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Viseur conventionné		Visa : CGA	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable : CABINET OGER			
12 Ter. boulevard Lelasseur 44000 NANTES			
Tél : 02 40 94 18 36			
- du conseil :			
Tél :			
- de l'association agréée :			
Tél :			
- N° d'agrément de l'AA :			

	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
--	---	----------------

Au titre de l'année N

Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé SAS LAVIDA Centre commercial Les Portes d'Albi Fonlabour 81000 ALBI 08652010300036	Néant	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	X	PME au sens communautaire X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	2 800
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	328 317
Réduction d'impôt au titre du mécénat	50 396

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	5 471 954
Dont préfinancement	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt famille	25 812

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS		
	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		



Liberté . Egalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 quarter F du code général des impôts)

N° 2069-FA-SD
(2016)

Année civile	2	0	1	6
--------------	---	---	---	---

Exercice du 01/02/2015 **au** 31/01/2016

Dénomination de l'entreprise :	SAS LAVIDA	N° SIREN : 086520103
		Nature de l'activité exercée : Hypermarchés
Adresse :	Centre commercial Les Portes d'Albi Fonlabour 81000 ALBI	
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)☒

Dénomination de la société mère :	SAS JPM
Adresse :	CTRE CIAL LES PORTES D'ALBI 81000 ALBI
N° SIREN :	420115156

I – DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT¹

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	51 624
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ²	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	25 812

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ²	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	

II – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	25 812
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 10)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	25 812

¹ Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.² Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III – PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		10

IV – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant du crédit d'impôt sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée)³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 17.

⁴ Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la rubrique " Professionnels " du portail fiscal www.impots.gouv.fr.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/02/2015 au 31/01/2016 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SAS LAVIDA
Adresse	Centre commercial Les Portes d'Albi Fonlabour 81000 ALBI
N° Siren	086520103

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☒

Dénomination de la société mère	SAS JPM
Adresse	Centre commercial Les Portes d'Albi 81000 ALBI
N° Siren	420115156

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	95 649 722	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	478 249
----------------------------------	---	------------	---	---	---------

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes	3	83 993
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	83 993
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7	

II – APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	83 993
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	394 256

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴		Excédents imputés ⁵		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice ⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	50 396
--	----	--------

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
Total		

VI – UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	50 396
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 16</i>)	18	50 396
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 17 – montant case 18 si case 17 > case 18</i>)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 18 – montant case 17 si case 18 > case 17</i>)	20	

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁷ Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

SAS LAVIDA

Etat de suivi pour l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personne disposant de réductions d'impôts non imputées au titre des années antérieures.

Nom et adresse du déclarant Désignation : Complément de désignation : N° / Type / Libellé voie : Complément adresse : Code postal / Ville : Pays :	
Nom et adresse de la société	SAS LAVIDA Centre commercial Les Portes d'Albi Fonlabour 81000 ALBI
N° SIREN de la société	086520103

Montant de la réduction d'impôt de l'année (report de la ligne 16 de l'imprimé 2069-M-SD))	50 396
--	--------

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042 de l'année N-1 ⁹	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 – ligne 22)	23	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁰	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹¹ (colonne 1 - colonne 2)
	1	2	3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹²		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) ¹³			25

⁹ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁰ Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹¹ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹² Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

¹³ Ce montant sera à reporter à la ligne 21 de la déclaration n° 2069-M-SD à souscrire l'année suivante.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE
(Article 244 quater G du code général des impôts)
Au titre de l'année civile 2015

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.

Dénomination de l'entreprise	SAS LAVIDA	N° SIREN : 086520103
Adresse	Centre commercial Les Portes d'Albi Fonlabour 81000 ALBI	

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☒

Dénomination de la société mère	SAS JPM	N° SIREN : 420115156
Adresse	CTRE CIAL LES PORTES D'ALBI 81000 ALBI	

ENTREPRISE PORTANT LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT » (COCHER LA CASE) ☐

- Date du dépôt de la demande d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :
- Date d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :

I – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES ¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis	Nombre de mois de présence	Total (col 1 x col 2)
(1)	(2)	(3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
2	4 mois	8
1	5 mois	5
	6 mois	
	7 mois	
1	8 mois	8
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis (total colonne 3/12)		1 75

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés ³ depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ⁴		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré	Nombre de mois de présence	Total (col 4 x col 5)
(4)	(5)	(6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique (total colonne 6/12)		2

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

³ Relevé de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L 5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (article L 5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L 130-1 du code du service national.

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

II – DÉPENSES DE PERSONNEL AFFERENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	13 291
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	1 426
Subventions publiques	5	500
Total (ligne 3 + 4 – 5)	6	14 217

III – DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	2 800
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant indiqué ligne 6)	9	2 800
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV.A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9+10)	11	2 800

IV – PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES**A – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		12

B – CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS⁵

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		13

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur la déclaration n° 2042 C–PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur le relevé de solde n° 2572.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁵ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/02/2015	Clos le	31/01/2016
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS LAVIDA Centre commercial Les Portes d'Albi Fonlabour 81000 ALBI	08652010300036
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☒	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
		SAS JPM CTRE CIAL LES PORTES D'ALBI 81000 ALBI	420115156

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2015	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaire (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) ¹	1	5 471 954
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %) ²	2	328 317
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers)	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) ² x 10 / 90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	328 317
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	328 317

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Pour des rémunérations versées en 2015 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 7.5%

³ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance" en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) ③ x
TOTAL				7

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance"en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) ③ x
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (<i>report de la ligne 2 ou de la ligne 4</i>)	8	328 317
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> – le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 8 – ligne 9) est négatif ou égal à zéro	10	328 317
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	328 317

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n°2079–CICE–SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> – le résultat du calcul (ligne 12– ligne 13) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 12 – ligne 13) est négatif ou égal à zéro	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe)+ ligne 14	15	

³ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance perçue.

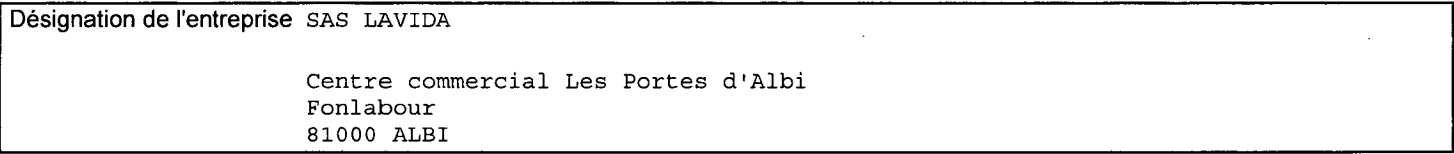
IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	328 317

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO (case 8TL ou 8UW).

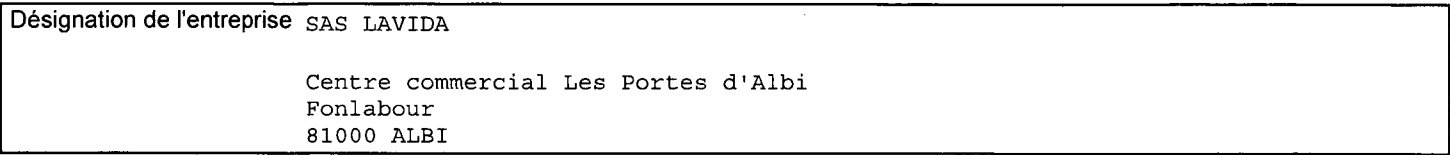
Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

CA17PROREC



Cegid Group

CA18CHAPAY



Cegid Group

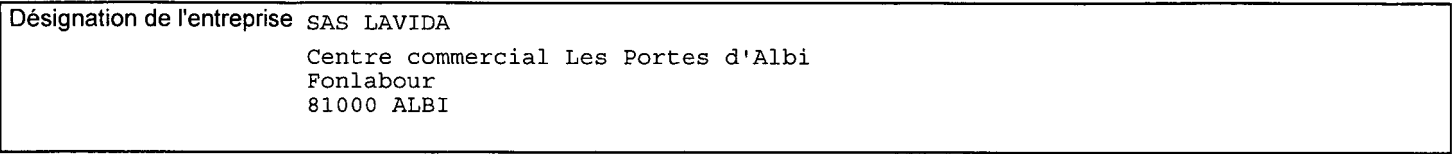
CA20CHAAVA



Centre commercial Les Portes d'Albi
Fonlabour
81000 ALBI

[illegible]

CA21PROVA

[illegible]

AUDIT EVALUATION CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

2, rue de l'Hermite Zone Technobrugues 33520 Bruges - Tél. 05.56.48.85.02 - Télécopie 05.56.42.07.67

Bruno JOTRAU

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sandra LABOURGUIGNE

EXPERT COMPTABLE DIPLOME

Société Lavida

Société par Actions Simplifiée
Centre Commercial les Portes d'Albi
Lieu dit Fonlabour
81000 ALBI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2016

Mesdames,
Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LAVIDA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

 SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 96 000 EUROS INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES, REGION D'AQUITAINE
AU TABLEAU DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX - R.C.S. Bordeaux B 343 332 946

N° IDENT. TVA : FR 82343332946

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Nos travaux nous ont permis de nous assurer du caractère raisonnable des modalités retenues pour les estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

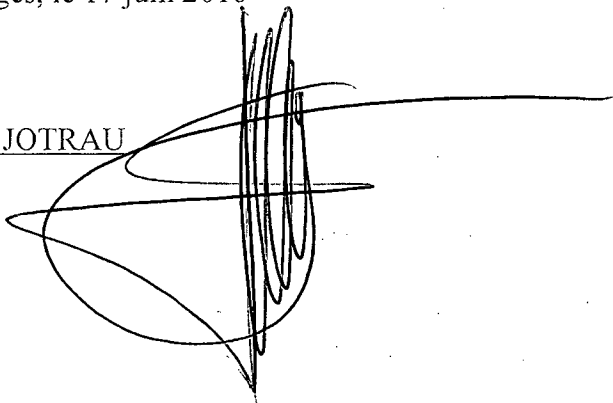
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Associés, l'expression de nos sentiments distingués.

A Bruges, le 17 juin 2016

Bruno JOTRAU

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

3 - COMPTES ANNUELS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/01/16	Net au 31/01/15
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	292 489,51	291 721,89	767,62	8 574,54
Fonds commercial	76 224,51		76 224,51	76 224,51
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	615 387,36	326 162,74	289 224,62	327 527,54
Installations techniques, matériel et outillage	4 869 817,42	2 833 946,88	2 035 870,54	2 332 618,99
Autres immobilisations corporelles	1 356 289,19	1 134 228,79	222 060,40	219 675,62
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	170 000,00		170 000,00	170 000,00
Autres titres immobilisés	962 195,82	65 500,00	896 695,82	888 134,82
Prêts	245 953,12	210 345,21	35 607,91	191 972,99
Autres immobilisations financières	6 000,00		6 000,00	6 000,00
ACTIF IMMOBILISE	8 594 356,93	4 861 905,51	3 732 451,42	4 220 729,01
STOCKS				
Matières premières et autres approv.	116 643,53		116 643,53	101 252,89
Marchandises	7 792 934,53	106 688,00	7 686 246,53	7 392 721,69
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	875 914,26	6 408,10	869 506,16	933 907,24
Fournisseurs débiteurs	1 601 142,96		1 601 142,96	1 405 567,48
Personnel	133,25		133,25	1 127,08
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	242 697,83		242 697,83	270 739,65
Autres créances	2 538 847,57		2 538 847,57	2 285 672,38
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	59 652,57		59 652,57	50 187,52
VALEURS MOB. DE PLACEMENT	1 576 126,19		1 576 126,19	1 090 631,13
DISPONIBILITES	5 547 911,11		5 547 911,11	6 378 088,10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	312 017,51		312 017,51	234 877,71
ACTIF CIRCULANT	20 664 021,31	113 096,10	20 550 925,21	20 144 772,87
TOTAL ACTIF	29 258 378,24	4 975 001,61	24 283 376,63	24 365 501,88

AUDIT EVALUATION CONSEIL
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 2, rue de l'Herminette - Zone Technobrugues
 33520 BRUGES
 RCS B 343 332 945
 Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Bilan

	Net au 31/01/16	Net au 31/01/15
PASSIF		
CAPITAL	1 050 000,00	1 050 000,00
RESERVES		
<i>Réserve légale</i>	105 000,00	105 000,00
<i>Autres réserves</i>	6 967 652,21	6 198 132,14
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 668 967,01	1 672 520,07
PROVISIONS REGLEMENTEES	15 105,19	17 352,98
CAPITAUX PROPRES	9 806 724,41	9 043 005,19
PROVISIONS POUR RISQUES	205 300,00	138 700,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	205 300,00	138 700,00
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	1 217 943,47	2 029 429,85
<i>Emprunts</i>	1 217 288,47	2 028 989,85
<i>Découverts et concours bancaires</i>	655,00	440,00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	229 918,50	232 880,87
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES-ASSOCIES	14 233,15	525 893,39
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE	9 036,12	8 496,83
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	9 588 113,18	9 151 820,20
DETTE FISCALES ET SOCIALES	2 994 695,39	3 016 347,73
<i>Personnel</i>	1 283 607,23	1 085 611,40
<i>Organismes sociaux</i>	807 059,85	889 975,06
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	220 520,16	291 689,19
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	683 508,15	749 072,08
AUTRES DETTES	166 454,41	167 969,82
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	50 958,00	50 958,00
DETTE	14 271 352,22	15 183 796,69
TOTAL PASSIF	24 283 376,63	24 365 501,88

AUDIT EVALUATION CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

2, rue de l'Hermite - Zone Technobrugues

33520 BRUGES

RCS B 343 332 946

Tél. 05 56 46 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Compte de résultat

	du 01/02/15 au 31/01/16 12 mois	%	du 01/02/14 au 31/01/15 12 mois	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	85 478 770,58	89,37	86 902 939,87	90,48
Production vendue	10 170 952,13	10,63	9 144 180,37	9,52
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	95 649 722,71	100,00	96 047 120,24	100,00
Subventions d'exploitation	41 318,46	0,04	51 803,47	0,05
Autres produits	373 398,40	0,39	315 123,16	0,33
PRODUITS D'EXPLOITATION	96 064 439,57	100,43	96 414 046,87	100,38
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	73 759 180,91	77,11	74 725 908,87	77,80
Variation de stock (m/ses)	-293 306,39	-0,31	-189 084,60	-0,20
Achats de m.p & aut.approv.	208 088,15	0,22	210 315,77	0,22
Variation de stock (m.p.)	-15 390,64	-0,02	9 860,67	0,01
Autres achats & charges externes	8 443 720,46	8,83	8 191 307,14	8,53
Impôts, taxes et vers. assim.	1 587 016,74	1,66	1 641 859,65	1,71
Salaires et Traitements	6 616 170,95	6,92	6 469 441,35	6,74
Charges sociales	2 053 517,49	2,15	1 973 168,65	2,05
Amortissements et provisions	727 574,32	0,76	886 918,23	0,92
Autres charges	45 679,42	0,05	14 135,11	0,01
CHARGES D'EXPLOITATION	93 132 251,41	97,37	93 933 830,84	97,80
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 932 188,16	3,07	2 480 216,03	2,58
Produits financiers	70 578,13	0,07	78 954,51	0,08
Charges financières	176 161,06	0,18	89 657,92	0,09
RESULTAT FINANCIER	-105 582,93	-0,11	-10 703,41	-0,01
Opérations en commun	-1 880,83			
RESULTAT COURANT	2 824 724,40	2,95	2 469 512,62	2,57
Produits exceptionnels	23 081,33	0,02	10 656,68	0,01
Charges exceptionnelles	156 037,72	0,16	127 965,23	0,13
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-132 956,39	-0,14	-117 308,55	-0,12
Participation des salariés	351 100,00	0,37	306 810,00	0,32
Impôts sur les bénéfices	671 701,00	0,70	372 874,00	0,39
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 668 967,01	1,74	1 672 520,07	1,74

AUDIT EVALUATION CONSEIL
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 2, rue de l'Hermite - Zone Technobruges
 33520 BRUGES
 RCS B 343 332 946
 Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS LAVIDA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2016, dont le total est de 24 283 377 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 668 967 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2015 au 31/01/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 40 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

AUDIT EVALUATION CONSEIL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
2, rue de l'Hermite - Zone Technobruges
33520 BRUGES
RCS B 343 372 946
Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,39 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2015

AUDIT ÉVALUATION CONSEIL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
2, rue de l'Hermite - Zone Technobruges
33520 BRUGES
RCS B 313 332 946
Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE 2014 totalise 321 640 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 330 198 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 24 709 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

AUDIT EVALUATION CONSEIL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
2, rue de l'Hermite - Zone Technobruges
33520 BRUGES
RCS B 348 332 948
Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	76 225			76 225
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	289 748	2 742		292 490
Immobilisations incorporelles	365 972	2 742		368 714
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	19 660			19 660
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	588 678	7 050		595 728
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 730 577	148 912	9 671	4 869 817
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	220 228	725	1 890	219 063
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 085 963	51 263		1 137 226
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 645 106	207 950	11 561	6 841 494
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	170 000			170 000
- Autres titres immobilisés	953 635	8 560		962 196
- Prêts et autres immobilisations financières	247 973	10 345	6 365	251 953
Immobilisations financières	1 371 608	18 905	6 365	1 384 149
ACTIF IMMOBILISE	8 382 686	229 597	17 926	8 594 357

AUDIT EVALUATION CONSEIL
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 2, rue de l'Herminette - Zone Technobrugues
 33520 BRUGES
 RCS/B 343 832 946
 Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>	2 742	207 950	18 905	229 597
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice	2 742	207 950	18 905	229 597
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>		11 561	6 365	17 926
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice		11 561	6 365	17 926

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2016
<i>Éléments achetés</i>	76 224
<i>Éléments réévalués</i>	
<i>Éléments reçus en apport</i>	
Total	76 225

AUDIT EVALUATION CONSEIL
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 2, rue de l'Hermitte - Zone Technobrugues
 33520 BRUGES
 RCS B 343 332 946
 Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FONLABOUR VOYAGES 81000 ALBI	110 000	-53 021	100,00	-2 133
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

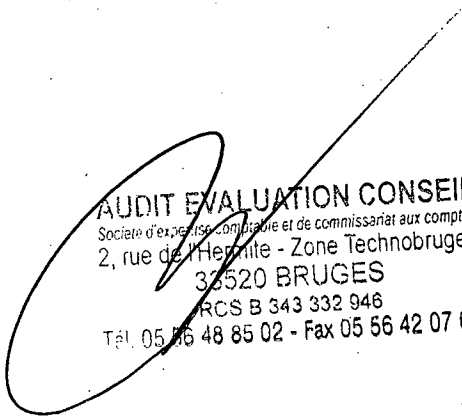
Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	170 000	170 000	126 297		
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises - Autres filiales étrangères - Autres participations françaises - Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	281 173	10 549		291 722
Immobilisations incorporelles	281 173	10 549		291 722
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	19 060	54		19 114
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	261 750	45 298		307 049
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 397 958	442 374	6 385	2 833 947
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	207 104	4 954	1 890	210 168
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	879 412	44 648		924 060
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 765 284	537 330	8 275	4 294 338
ACTIF IMMOBILISE	4 046 457	547 878	8 275	4 586 060



AUDIT EVALUATION CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

2, rue de l'Herminette - Zone Technobruges

32520 BRUGES

RCS B 343 332 946

Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 822 707 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	245 953		245 953
Autres	6 000		6 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	875 914	875 914	
Autres	4 382 822	4 382 822	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	312 018	312 018	
Total	5 822 707	5 570 753	251 953
Prêts accordés en cours d'exercice	10 345		
Prêts récupérés en cours d'exercice	6 365		

Produits à recevoir

	Montant
Int courus s/autres prêts	10 345
Clients facture à établir	186 182
Ristournes à recevoir	478 311
Frs avoirs à recevoir	719 013
Etat - produits à recevoir	27 253
C/c intérêts courus à recevoir	34 179
Deb divers - prdts à recevoir	12 000
Int courus à recevoir	8 995
Total	1 476 278

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Créances clients	6 408
TOTAL	6 408

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 050 000,00 euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	21 000	50,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	21 000	50,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 353		2 248	15 105
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	17 353		2 248	15 105
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières			2 248	
Exceptionnelles				

AUDIT EVALUATION CONSEIL
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 2, rue de l'Hennipie - Zone Technobruges
 33520 BRUGES
 RCS B 343 332 946
 Tél. 05 56 48 65 02 - Fax 05 56 42 07 67



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
<i>Litiges</i> <i>Garanties données aux clients</i> <i>Pertes sur marchés à terme</i> <i>Amendes et pénalités</i> <i>Pertes de change</i> <i>Pensions et obligations similaires</i> <i>Pour impôts</i> <i>Renouvellement des immobilisations</i> <i>Gros entretien et grandes révisions</i> <i>Charges sociales et fiscales</i> <i>sur congés à payer</i> <i>Autres provisions pour risques</i> <i>et charges</i>	138 700	66 600			205 300
Total	138 700	66 600			205 300
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice : <i>Exploitation</i> <i>Financières</i> <i>Exceptionnelles</i>		66 600			

AUDIT EVALUATION CONSEIL
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 2, rue de l'Hermite - Zone Technobruges
 33520 BRUGES
 RCS B 343 832 946
 Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 14 262 316 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	655	655		
- à plus de 1 an à l'origine	1 217 288	811 630	405 659	
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>	244 152	154 873	81 735	7 544
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	9 588 113	9 588 113		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	2 994 695	2 994 695		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	166 454	166 454		
<i>Produits constatés d'avance</i>	50 958	50 958		
Total	14 262 316	13 767 379	487 393	7 544
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>	811 317			
<i>(**) Dont envers les associés</i>	150			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 150 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>	1 216 976	1 220 766	
<i>Emprunts et dettes divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>			
Total	1 216 976	1 220 766	

AUDIT EVALUATION CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

2, rue de l'Herminette - Zone Technobruges

33520 BRUGES

RCS B 343 332 946

Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fourn factures non parvenues</i>	1 879 794
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	313
<i>Intérêts courus participation</i>	901
<i>Dettes prov. s/ congés payés</i>	489 339
<i>Dettes prov. s/ participation</i>	254 248
<i>Dettes prov. s/ interressement</i>	117 269
<i>Personnel - charges à payer</i>	422 751
<i>Org.soc. ch/congés à pay.</i>	174 596
<i>Organismes sociaux charges à payer</i>	313 728
<i>Etat charges à payer</i>	683 508
Total	4 336 447

Autres informations

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
<i>Capital souscrit non appelé</i>		
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>		
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>		
<i>Participations</i>	170 000	
<i>Créances rattachées à des participations</i>		
<i>Prêts</i>		
<i>Autres titres immobilisés</i>		
<i>Autres immobilisations financières</i>		
Total Immobilisations	170 000	
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>		
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>		
<i>Autres créances</i>	257 294	
<i>Capital souscrit appelé, non versé</i>		
Total Créances	257 294	
<i>Valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Disponibilités</i>		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts convertibles</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	28 166	
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	11 031	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		

Notes sur le bilan

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Total Dettes	39 197	

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	312 018		
Total	312 018		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	50 958		
Total	50 958		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	8 141 574		8 141 574
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	107 380		107 380
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	712 075		712 075
Ventes de marchandises	85 478 771		85 478 771
Produits des activités annexes	1 209 923		1 209 923
TOTAL	95 649 723		95 649 723

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 15 464 euros

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	2 252 931
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locale - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	328 317
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	2 800
Crédit famille	25 812
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	50 396
Autres imputations	

AUDIT EVALUATION CONSEIL

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

2, rue de l'Hermite - Zone Technobruges

33520 BRUGES

RCS B 343 332 946

Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	2 824 724	781 642	2 043 082
+ Résultat exceptionnel	-132 956	-44 114	-88 842
- Participations des salariés	351 100	65 827	285 273
Résultat comptable	2 340 668	671 701	1 668 967

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 320 622 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	15 105
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourrant à augmenter la dette future	15 105
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	663 935
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	301 065
Liés à d'autres éléments	
Amortissements exceptionnels en faveur de l'investissement	10 220
B. Total des bases concourrant à diminuer la dette future	975 220
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	1 751
Montant de la créance future	320 622
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS LAVIDA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS JPM.

AUDIT EVALUATION CONSEIL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
2, rue de l'Hermite - Zone Technobruges
33520 BRUGES
RCS B 343 332 946
Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 235 personnes dont 2 apprentis et 14 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
<i>Cadres</i>	19	
<i>Agents de maîtrise et techniciens</i>	20	
<i>Employés</i>	196	
<i>Ouvriers</i>		
Total	235	

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : JPM

Forme : SAS

Au capital de : 5 795 520 euros

Adresse du siège social :

Les Portes d'Albi

81000 ALBI

AUDIT EVALUATION CONSEIL
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 2, rue de l'Herminette - Zone Technobruges
 33520 BRUGES
 RCS B 34 332 946
 Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Cautions solidaires dans le cadre de parrainage</i>	12 159 287
<i>Avals et cautions</i>	12 159 287
<i>Engagements en matière de pensions</i>	598 118
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	190 859
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Nantissement du fonds de commerce sur emprunt</i>	1 220 766
<i>Nantissement d'un compte à terme sur emprunt souscrit par OVALLIA</i>	125 000
<i>Autres engagements donnés</i>	1 345 766
Total	14 294 031
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de suretés réelles</i>	1 345 766

AUDIT EVALUATION CONSEIL
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 2, rue de l'Herminette - Zone Technobruges
 33470 BRUGES
 RCS B 343 332 946
 Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				262 710	262 710
<i>Cumul exercices antérieurs</i>				67 488	67 488
<i>Dotations de l'exercice</i>				24 419	24 419
Amortissements				91 907	91 907
<i>Cumul exercices antérieurs</i>				82 989	82 989
<i>Exercice</i>				52 575	52 575
Redevances payées				135 563	135 563
<i>A un an au plus</i>				50 243	50 243
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>				115 110	115 110
<i>A plus de cinq ans</i>					
Redevances restant à payer				165 353	165 353
<i>A un an au plus</i>					
<i>A plus d'un an et cinq ans au plus</i>				25 506	25 506
<i>A plus de cinq ans</i>					
Valeur résiduelle				25 506	25 506
Montant pris en charge dans l'exercice				53 183	53 183

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 598 118 euros

La méthode retenue dans le cadre de l'évaluation des indemnités de fin de carrière est la méthode des unités de crédit projetées, sur la base de départs volontaires à la retraite.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

- taux d'actualisation à 1,39 % ;
- revalorisation des salaires : 1 % ;
- charges sociales patronales : 45 % ;
- turnover faible pour les cadres et moyen pour les employés ;
- table de mortalité de l'INSEE 2015 ;
- âge de départ : 65 ans.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

AUDIT EVALUATION CONSEIL
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 2, rue de l'Herminette - Zone Technobrugues
 33520 BRUGES
 RCS B 643 332 643
 Tél. 05 56 48 85 02 - Fax 05 56 42 07 67

SOCIETE LAVIDA
Société par actions simplifiée au capital de 1 050 000 euros
Siège social : Centre Commercial Les Portes d'Albi, lieudit Fonlabour, 81000 ALBI
RCS ALBI 086 520 103

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 JUILLET 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2016

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 668 967,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 668 967,01 euros
------------------------	--------------------

A titre de dividendes, soit 55 € par action,	1 155 000,00 euros
---	--------------------

Au compte « autres réserves » <i>Qui s'élèvera dès lors à 7 481 619,22 euros</i>	513 967,01 euros
---	------------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 651 724,41 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 6 985 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 148 015 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la

responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

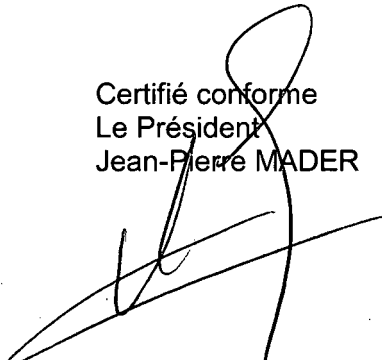
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	FISCALITE
31.01.2015	903 000 € Soit 43 € par action	- Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 5 203 € - Dividendes non éligibles à la réfaction de 40% : 897 797 €
31.01.2014	504 000 € Soit 24 € par action	- Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 2 904 € - Dividendes non éligibles à la réfaction de 40% : 501 096 €
31.12.2012	1 008 000 € Soit 48 € par action	- Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 5 808 € - Dividendes non éligibles à la réfaction de 40% : 1 002 192€

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juillet 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre MADER





SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE

MOYAERT, DUPOURQUÉ, BARALE & ASSOCIÉS

Monsieur le Greffier du Tribunal de
Commerce d'ALBI
B.P. 156
81005 ALBI CEDEX

Bordeaux, le 30 juin 2017

Dossier : LAVIDA
RCS ALBI 086 520 103

Objet : Dépôt des comptes exercices clos le 31/01/2015 et 31/01/2016

Monsieur le Greffier,

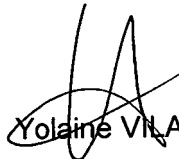
Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce pli, dans le prolongement de l'ordonnance du Tribunal de Commerce d'Albi du 2.06.2017, aux fins de dépôt, les dossiers relatifs à l'approbation des comptes des exercices clos les 31 janvier 2015 et 31 janvier 2016 de la « SOCIETE LAVIDA ».

Il comprend pour chacun des exercices :

- 1°) un exemplaire certifié conforme de la résolution d'affectation du résultat ;
- 2°) un exemplaire certifié conforme des comptes et de l'annexe comptable ;
- 3°) un exemplaire du rapport général du Commissaire aux comptes ;
- 4°) un chèque de 63,17 € en règlement du coût de ce dépôt et du coût de l'ordonnance.

Nous vous prions de bien vouloir nous adresser le récépissé et votre note de frais.

Veuillez croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de notre considération distinguée.


Yolaine VILA

**RICHARD
MOYAERT**

Avocat Associé
Spécialiste
en Droit Fiscal
r.moyaert@sjf-avocats.fr

**BRIGITTE
DUPOURQUÉ**

Avocat Associé
Spécialiste en Droit des Sociétés
b.dupourque@sjf-avocats.fr

**JÉRÔME
BARALE**

Avocat Associé
j.barale@sjf-avocats.fr

**MARIE-PIERRE
ISSALY-CARLIEZ**

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit des Sociétés
et Droit Fiscal
mp.carliez@sjf-avocats.fr

**CATHERINE
BESLAY**

Avocat à la Cour
c.beslay@sjf-avocats.fr

**CHRISTELLE
BERNON**

Avocat à la Cour
c.bernon@sjf-avocats.fr

**ARNAUD
GARCIA**

DESS Droit Notarial
a.garcia@sjf-avocats.fr

**JULIEN
ROUSSEAU**

Avocat à la Cour
j.rousseau@sjf-avocats.fr

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

27, COURS EVRARD DE FAYOLLE - CS 91007 - 33076 BORDEAUX CEDEX

TÉL. 05 56 01 99 77 - FAX 05 56 01 99 70 - secretariat@sjf-avocats.fr

S.E.L.A.R.L. au CAPITAL DE 37 590 € - R.C.S. 337 733 513 BORDEAUX